

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Nomination d'un député en mission temporaire** (p. 2).
2. **Décisions de la conférence des présidents** (p. 2).
Rappels au règlement (p. 2)
M. Georges Sarre, Mme Muguetta Jacquaint, MM. Martin Malvy, François d'Aubert, Jean-Pierre Brard, Jacques Limouzy, Maxime Gremetz, le président.
3. **Retrait de propositions de loi** (p. 7).
4. **Retrait de propositions de résolution** (p. 7).
5. **Dépôt d'un rapport sur des propositions de résolution** (p. 7).
6. **Dépôt du rapport annuel d'activité du Médiateur de la République** (p. 8).
7. **Interruption des travaux de l'Assemblée** (p. 8).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION D'UN DÉPUTÉ EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant de sa décision de charger M. Claude Birraux, député de la Haute-Savoie, d'une mission temporaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral auprès de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Jean-Pierre Balligand. Encore un !

M. Jean Tardito. C'est la République des chargés de mission !

M. le président. Cette décision a fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 4 avril 1995.

2

DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents, réunie ce matin, a constaté qu'en raison de la proximité de l'élection présidentielle le Gouvernement ne prévoyait pas d'ordre du jour prioritaire (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*),...

Mme Janine Jambu. Ce n'est pas sérieux !

M. le président. ... que les propositions d'ordre du jour complémentaire ne réunissent pas une majorité en son sein,...

M. Michel Berson. C'est bien dommage !

M. le président. ... qu'il est d'usage constant, lors des interruptions des travaux de l'Assemblée en période électorale, qu'aucune activité ne se déroule en séance publique.

Dans ces conditions, elle a pris acte de ce que l'Assemblée était conduite à interrompre ses travaux et à laisser à son président le soin de la convoquer.

M. Jean Tardito. C'est une triste coutume, monsieur le président !

M. Charles Ehrmann. C'est ce qui s'est produit en 1974, en 1981 et en 1988 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Jacques Limouzy. Laissez le président s'exprimer ! (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Si je vous dérange, messieurs, dites-le-moi ! (*Sourires.*)

Rappels au règlement

M. Georges Sarre. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, pour un rappel au règlement.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 48 du règlement.

La conférence des présidents a statué : le Parlement est invité à s'égailler dans la nature pour raison électorale. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ainsi que vous l'avez rappelé à juste titre hier, et voici encore quelques instants, il est de tradition que les parlementaires aillent sur le terrain pour soutenir tel ou tel candidat.

M. Charles Ehrmann. Ce fut le cas en 1981 et en 1988 !

M. Georges Sarre. Moi qui suis plutôt pour le respect des bonnes habitudes, je trouve pourtant que cette tradition n'est pas bonne. Comme cela a été dit hier, il est souhaitable que le Parlement continue à exercer un contrôle réel sur l'action du Gouvernement,...

M. Jean Tardito. C'est indispensable !

M. Georges Sarre. ... puisqu'il n'y a pas vacance gouvernementale.

J'ajoute, monsieur le président, que quelques dossiers méritent notre attention.

Je reprendrai le cas du Crédit lyonnais. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Peyrelevade estime ce matin, dans un entretien accordé au journal *Le Figaro*, que, dans la gestion précédente, « les règles les plus élémentaires du métier de banquier ont été sacrifiées ».

M. Jean-Pierre Balligand. Eh oui !

M. Georges Sarre. Il ajoute : « C'est la définition même de l'incompétence. »

Mes chers collègues, qui étaient les gestionnaires ? M. Haberer était président du Crédit lyonnais. Qu'entend faire le Gouvernement ? Va-t-il prendre des sanc-

tions ? Quand ? Comment ? Les Françaises et les Français se demandent comment l'ancien président du Crédit lyonnais peut rester aujourd'hui tranquillement dans une institution financière, à l'abri de toute enquête.

M. Pierre Favre. C'est un ami de Mitterrand !

M. Jean-Pierre Balligand. Plutôt de Giscard !

M. Georges Sarre. Si M. Haberer était le président, le gestionnaire de fait était le directeur du Trésor, M. Trichet, actuel gouverneur de la Banque de France.

M. Patrick Hoguet. Qui était, à l'époque, ministre des finances ?

M. Georges Sarre. Mes chers collègues, peut-on laisser la Banque de France entre des mains aussi « incompetentes », pour reprendre la formule de M. Peyrelevade ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Saumade. C'est vrai !

M. Georges Sarre. Peut-on fermer les yeux à un moment où notre monnaie, comme d'autres, traverse de sérieuses turbulences ?

Mais il y a d'autres sujets d'actualité préoccupants.

Ainsi, nous apprenons par la presse que Moscou livre du matériel nucléaire à Téhéran.

M. Jean-Pierre Brard. Et que le ministre de l'intérieur livre des armes à l'Iran !

M. Georges Sarre. Que fait le Gouvernement ? Il faut réagir, prendre des initiatives, pour obtenir du président Eltsine qu'il renonce à vendre aux intégristes de Téhéran quatre réacteurs civils leur permettant de progresser à grand pas vers la possession de l'arme atomique.

M. Pierre Favre. Quelle était l'attitude de M. Chevènement à l'égard de Saddam Hussein ?

M. Georges Sarre. Enfin, monsieur le président, la Constitution, le règlement de l'Assemblée et l'article 15 de l'instruction générale du bureau prévoient clairement que les questions orales ont lieu le jeudi matin.

C'est pourquoi, monsieur le président, je souhaite que, même sans ordre du jour, la séance des questions orales du jeudi matin ait lieu, et ce en application de la Constitution.

Cela nous permettrait d'interpeller le Gouvernement, de lui poser certaines questions, de savoir où l'on en est sur différents sujets.

Aussi, monsieur le président, je regrette la décision qui a été prise ce matin.

J'invite donc mes collègues à protester, et je me tourne vers M. le ministre des relations avec l'Assemblée nationale pour lui demander si le Gouvernement entend effectivement, dans ce domaine, respecter la Constitution. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Charles Ehrmann. Paroles !

M. Jacques Limouzy. Vous savez bien, monsieur Sarre, que, s'agissant d'un rappel au règlement, le Gouvernement ne peut pas répondre !

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour un rappel au règlement.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, d'autres collègues du groupe communiste feront, eux aussi, des rappels au règlement fondés sur l'article 58.

Pour ma part, je tiens à déplorer que l'Assemblée suspende aussi longtemps ses travaux alors qu'il y a urgence sociale et des décisions à prendre dans cet hémicycle pour y répondre.

Les précédents invoqués, de 1969 à 1988, n'ont pas à servir de référence aujourd'hui, car la crise s'est considérablement aggravée ces dernières années. L'exclusion marginalise un nombre croissant de chômeurs, de familles et de RMIstes. N'est-il pas urgent de voter – ce qui ne prendrait qu'une journée – des mesures immédiates contre la grande pauvreté, qu'il s'agisse de l'interdiction des saisies et des expulsions ou de la réquisition des bureaux inoccupés pour loger les sans-domicile-fixe ?

Ces derniers vont-ils assister sans droit de vote à une élection présidentielle dont on répète qu'elle concerne au premier chef leur avenir ? Ne faut-il pas leur permettre de s'inscrire sur une liste électorale et d'exercer leurs droits de citoyens ?

La campagne électorale ne doit pas non plus servir de prétexte pour mettre le Parlement en congé et ainsi se priver des questions d'actualité, comme si la France n'avait plus aujourd'hui de gouvernement. Si un député veut interroger le ministre des affaires sociales sur la fermeture de telle maternité ou le ministre des affaires étrangères sur le drame du Burundi, comment doit-il procéder, et peut-il se contenter de s'entendre répondre que le ministre concerné est en réunion publique en province ?

L'interruption de l'activité parlementaire a peut-être eu un sens autrefois ; elle n'en a plus aujourd'hui.

M. Jean Tardito. Très bien !

Mme Muguette Jacquaint. Pour bien marquer l'opposition de mon groupe à l'interruption des travaux parlementaires, je demande donc à l'Assemblée de se prononcer par un scrutin public sur la nécessité d'une suspension de séance, qui pourrait être mise à profit pour réunir à nouveau la conférence des présidents et inscrire à l'ordre du jour complémentaire des propositions de loi d'urgence sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 48-7 du règlement et concerne également les conclusions de la conférence des présidents, telles que vous venez de nous les présenter.

Vous conviendrez, mes chers collègues, que mon rappel au règlement d'hier après-midi était prémonitoire, puisque la majorité de la conférence des présidents n'a pas voulu admettre ce matin les inconvénients qui découleraient d'une longue suspension de cette session.

Le Gouvernement, par l'intermédiaire de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, s'est refusé au débat, en prenant soin de ne rien inscrire à l'ordre du jour.

Vous me permettrez de dire que, ce faisant, il refuse d'assumer sa responsabilité politique, car il aurait pour le moins dû nous présenter un collectif budgétaire. *(« Absolument ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Ce gouvernement est à cinq semaines de son échéance. Chaque jour, il engage des dépenses nouvelles et il refuse de venir consulter le Parlement,...

M. Charles Ehrmann. Cela a toujours été comme ça !

M. Martin Malvy. ... en laissant à celui qui lui succédera le soin d'appliquer, ou de ne pas appliquer, les mesures qu'il annonce dans ses meetings électoraux.

Et pourtant, monsieur le président, mes chers collègues, nous le savons – et je l'ai rappelé ce matin en conférence des présidents –, la campagne officielle ne débutera que le 7 avril. Nous disposons donc d'une semaine entière, tout en respectant la tradition.

Mme Muguette Jacquaint. Oui !

M. Martin Malvy. Le Premier ministre, qui ne daigne pas être présent aujourd'hui au banc du Gouvernement, qui déclare gouverner le matin et faire campagne l'après-midi, n'accepte même pas d'inverser l'ordre de son agenda pour venir répondre demain après-midi aux questions d'actualité des députés sur le Crédit lyonnais, les écoutes téléphoniques...

M. René Couveinhes. Les écoutes de l'Elysée ?

M. Martin Malvy. ... ou le logement social !

Vous voulez en réalité mettre le Parlement entre parenthèses pour un délai de six mois.

M. Jean Tardito. Ils veulent bâillonner le Parlement !

M. Martin Malvy. Et plus grave encore, car cela va à l'encontre de la règle constitutionnelle qu'a rappelée M. Sarre : la suppression des questions orales du jeudi. Il est vrai, monsieur le président, que ni la séance d'hier, ni la séance de cet après-midi, ni celles du jeudi matin ne sont télévisées !

En tout cas, monsieur le ministre délégué, quel mépris pour le Parlement !

Il est tout aussi évident, mes chers collègues, que la majorité de cette assemblée – et il importe que nous le disions – ne veut pas débattre de propositions de loi d'une brûlante actualité, alors que M. Balladur et M. Chirac se répandent en déclarations d'intention sur des thèmes qu'ils brocardaient auparavant, ...

M. Didier Boulaud. La DGF !

M. Martin Malvy. ... en particulier sur la nécessaire revalorisation du rôle du Parlement.

Quand il s'agissait d'aggraver la loi Falloux, on n'hésitait pas à nous saisir immédiatement d'une proposition de loi, au mépris non de la tradition, mais du règlement de l'Assemblée !

Aujourd'hui, chers collègues, parce que vous êtes divisés et que vos thèmes de campagne sont souvent à l'opposé de votre vrai projet, vous refusez à l'opposition, au prétexte de la campagne présidentielle, son droit de contrôler et d'interpeller.

M. Jacques Limouzy. C'était pareil en 1988 !

M. Martin Malvy. Vous voulez en réalité éviter que vos divisions...

M. Pierre Favre. Les vôtres sont pires !

M. Martin Malvy. ... vous conduisent à vous contester mutuellement dans cet hémicycle. Vous voulez éviter d'avoir à vous affronter autour de cette querelle picrocholine entre l'Etat-Chirac dénoncé par Edouard Balladur et l'Etat-Balladur vilipendé par Jacques Chirac ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Et l'Etat-Mitterrand ?

M. Martin Malvy. Nous pouvions ensemble légiférer, nous pouvions ensemble permettre aux Français d'y voir clair, nous pouvions ensemble exercer le mandat que nous détenons du peuple : vous préférez, chacun de votre côté, retourner à vos invectives !

Vous avez les moyens, mes chers collègues, d'interdire au Parlement de tenir son rôle, qui est d'obtenir que le Gouvernement lui rende des comptes. Mais cela vous interdira de prétendre que vous voulez une démocratie plus vivante. Quelle contradiction entre vos déclarations et la réalité !

M. Didier Boulaud. Et le pacte républicain ?

M. Martin Malvy. Les Français, qui regardent aussi vers l'Assemblée nationale, ne seront pas dupes !

Monsieur le président, je demande au nom de mon groupe un scrutin public sur les conclusions de la conférence des présidents, afin que chacun ici prenne ses responsabilités ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. Charles Ehrmann. Nous les prendrons !

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, je ne peux que déplorer les conclusions de la conférence des présidents qui s'est tenue ce matin. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand et M. Didier Boulaud. Très bien !

M. François d'Aubert. En effet, nous aurions dû examiner au moins une affaire, celle du Crédit lyonnais.

M. Charles Ehrmann. Haberer !

M. François d'Aubert. Nous aurions dû pour au moins deux ou trois raisons.

La première, c'est que, la semaine dernière, plus de cent députés, sur tous les bancs, ont signé une demande de réunion d'une session extraordinaire du Parlement pour discuter du plan de sauvetage du Crédit lyonnais. Ce plan comporte, en effet, une garantie de l'Etat à hauteur de 135 milliards de francs : excusez du peu !

Il est illogique, il n'est pas bon pour l'image du Parlement, non plus que pour l'image financière de la France, que l'Etat puisse se lancer dans une telle opération sans vote ni débat du Parlement.

M. Didier Boulaud. Ce n'est pas acceptable !

M. Jean Tardito. Ils n'ont que mépris pour le Parlement.

M. François d'Aubert. Telle est la première raison qui aurait dû nous conduire à siéger, ne fût-ce que pour nous respecter nous-mêmes. Je suis sincèrement convaincu que, en réalité, bien plus de cent parlementaires souhaitent débattre le plus rapidement possible – cette semaine même – d'un texte sur ce fameux plan de sauvetage du Crédit lyonnais, plan dont on ignore aujourd'hui combien il coûtera au contribuable. En effet, le mode de calcul retenu renvoie à 2014 ! Qui de nous sera encore là ? (*M. Charles Ehrmann lève ostensiblement le doigt en souriant.*)

M. Didier Boulaud. Mais Chirac ! Et il sera encore plus à gauche, à la place d'Arlette ! (*Sourires.*)

M. François d'Aubert. La deuxième raison de s'intéresser à l'affaire du Crédit lyonnais, c'est que, le 12 avril prochain, le Gouvernement doit se rendre à Bruxelles pour discuter du plan de sauvetage avec M. Van Miert, le commissaire européen chargé de la concurrence. Je trouve

invraisemblable que, dans la hiérarchie des instances à rencontrer, on fasse passer la Commission de Bruxelles avant le Parlement français !

M. Jean Tardito. Très juste !

M. Didier Boulaud. Qu'en dit Mazeaud ?

M. François d'Aubert. Quoi qu'on pense de l'Europe, c'est d'abord au Parlement français d'examiner le texte, avant de demander le feu vert de Bruxelles.

M. Philippe Vasseur. Il a raison !

M. François d'Aubert. J'en viens à la troisième raison : il y a urgence ! Si nous attendons la fin du deuxième tour, sans compter le délai supplémentaire résultant de la mise en place d'un certain nombre de mécanismes institutionnels, ce n'est probablement pas avant la fin du mois de juin que nous pourrions examiner un texte. Ce texte, dont notre rapporteur général, Philippe Auberger, a annoncé le dépôt ce matin, est d'origine parlementaire, ce qui me paraît être une très bonne chose ; encore faut-il qu'il soit examiné au plus vite si nous voulons amender le plan gouvernemental.

Je ne parle pas de bouleverser la philosophie de ce plan, car il faut bien que le Crédit lyonnais soit sauvé. Mais certaines des modalités prévues sont inacceptables, notamment celle qui confie la gestion des « actifs pourris » du Crédit lyonnais... au Crédit lyonnais lui-même, c'est-à-dire à ceux-là mêmes – ou tout au moins à ceux qui les ont remplacés mais c'est la même maison – qui ont conduit cette banque à la catastrophe ! Cela me paraît invraisemblable. Cette partie du plan doit donc être amendée. C'est le rôle du Parlement, et, si nous voulons le revaloriser, c'est par ce genre de choses qu'il faut commencer. Alors, n'attendons pas trop. Voilà pourquoi je trouve que la décision de la conférence des présidents est pour le moins malheureuse.

Il ne s'agit pas de recommencer la commission d'enquête. Cela dit, en tant que rapporteur, j'ai examiné de près certaines déclarations qui sont venues « en complément » – le terme est plutôt bienveillant – de celles que M. Haberer, M. Lévêque et quelques hauts fonctionnaires avaient déjà faites devant notre commission. Or ces déclarations me semblent en totale contradiction avec ce que prévoit le plan. En effet, au mois de juillet dernier, on nous disait qu'il était exagéré de mettre 42 milliards dans une structure de cantonnement. Aujourd'hui, nous en sommes à 135 milliards. Je qualifierai les témoignages de ceux qui nous disaient cela il y a moins d'un an de témoignages pour le moins suspects.

Là encore, il faut examiner les choses à la loupe et ne pas rejeter d'emblée la proposition qui a été faite par le président du groupe communiste de réexaminer les témoignages et les dépositions pour voir s'il n'y a pas lieu, dans certains cas, de saisir la justice. Pour ma part, j'en suis de plus en plus convaincu.

Pour ces raisons, on ne peut que déplorer que le Gouvernement n'ait pas déposé un projet de loi sur le sauvetage du Crédit lyonnais et qu'un tel projet ne soit pas examiné immédiatement en commission et discuté devant notre assemblée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Votre attitude, monsieur le président, est fort décevante : vous qui passiez pour un stakhanoviste du travail parlementaire (*Sourires*), voilà qu'à peine installé vous nous renvoyez dans nos foyers. (*Rires.*)

Pourtant, des problèmes extrêmement importants se posent. Il est vrai que le Gouvernement, ceux qui le soutiennent et ceux qui l'ont soutenu, ne veulent débattre – ni ici ni éventuellement lors de débats relayés par les caméras de télévision – des problèmes qui hantent les Français dans leur vie quotidienne. D'autres problèmes se posent également, comme la livraison d'armes à Téhéran, l'affaire du Crédit lyonnais, dont notre collègue François d'Aubert vient de parler, montrant ainsi que les préoccupations républicaines relatives au fonctionnement du Parlement peuvent être partagées sur différents bancs.

Monsieur le président, cinq millions de personnes sont aujourd'hui sans emploi. Ce drame, avec son cortège de misères et de détresse pour des millions de familles de notre pays, n'est-il pas suffisamment important pour qu'il en soit question dans notre hémicycle, au lieu de « congédier » les parlementaires ? A la place, on nous offre un échange de phrases assassines, au cours d'une campagne sans contenu entre les deux compères de trente ans.

M. Charles Ehrmann. Hue !

M. Jean-Pierre Brard. Que se passe-t-il ?

M. le président. Je vois que vous inspirez M. Malvy qui veut encore parler. C'est un stakhanoviste du rappel au règlement ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. D'autres textes également très importants devraient être discutés si les princes qui nous gouvernent ne se faisaient pas du Parlement l'idée d'un Parlement-croupion.

Nous pourrions par exemple examiner les propositions de loi que nous avons déposées sur la réquisition des locaux d'habitation, sur la programmation, la transparence et la sûreté des choix nationaux en matière d'énergie, ou encore la proposition de loi tendant à supprimer la surcompensation entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse du secteur public – et elle intéresse nombre de nos collègues.

Nous pourrions également débattre des finances locales. En effet, le Premier ministre, qui ne correspond plus avec la représentation nationale, avec les élus du pays, avec les maires, que par missives envoyées à domicile, nous informe qu'après le *hold-up* commis sur la CNRACL – sujet sur lequel M. le ministre des relations avec l'Assemblée nationale a certainement une opinion – le Premier ministre, notre bon maître, disais-je, nous fait savoir que, dans sa mansuétude, il va faire cadeau d'un milliard aux collectivités locales, après leur en avoir volé huit fois plus !

Voilà autant de sujets qui pourraient venir utilement en discussion ici.

Monsieur le président, je ne fais pas mon rappel au règlement en vertu de l'article 58, alinéa 2...

M. le président. Je vous en donne bien volontiers acte. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. En fait, mon rappel au règlement se fonde sur un texte qui lui est juridiquement supérieur.

M. Charles Ehrmann. Quel article ?

M. Jean-Pierre Brard. Je vais vous le dire, monsieur Ehrmann !

M. Charles Ehrmann. Il faut que j'apprenne !

M. Jean-Pierre Brard. Patience, d'ici à 2014, nous aurons le temps de réviser ensemble.

Il s'agit de l'article 28 de la Constitution, que je vous lis :

« Le Parlement se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires par an.

« La première session s'ouvre le 2 octobre, sa durée est de quatre-vingts jours.

« La seconde session s'ouvre le 2 avril, sa durée ne peut excéder quatre-vingt-dix jours. »

Il n'est dit nulle part, monsieur le président, que la durée de la session peut être raccourcie à deux jours. Cette véritable provocation à l'égard de la représentation nationale montre dans quel mépris sont tenues nos institutions, mises hors d'état de jouer leur rôle et de répondre aux grandes questions de société que se posent nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Limouzy, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Limouzy. Monsieur le président, chers collègues, il faudrait en revenir à la simplicité.

M. Jean-Pierre Brard. Avec vous, nous sommes servis !

M. Jacques Limouzy. Il n'y a pas ici de guerre picocholine. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Que se passe-t-il ? Je ne peux pas parler ?

M. Jean-Pierre Brard. Mais si, c'est toujours distrayant !

M. le président. M. Limouzy a seul la parole !

M. Jacques Limouzy. Monsieur le président, de toute façon, je n'entends pas les interruptions.

Revenons donc à la simplicité des choses.

L'ordre du jour prioritaire se trouve entre les mains du Gouvernement. Or il n'en a pas déposé. C'est son affaire. Le Gouvernement est mis en cause ici, à droite et à gauche, mais il n'a pas à répondre.

Maintenant, il existe aussi un ordre du jour complémentaire. Nous avons appris, et tous ceux qui ont pris la parole l'ont indiqué, qu'il n'y en avait pas non plus. Il est sorti de la conférence des présidents un ordre du jour néant. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Non !

M. Jean Tardito. Cet ordre du jour-là n'est pas celui de la nation !

M. Jacques Limouzy. Je regrette, chers collègues, mais c'est ce qu'a voté la majorité !

M. Julien Dray. Quelle majorité ?

M. Jean-Pierre Brard. Des godillots !

M. Jacques Limouzy. Ne commençons pas avec la majorité, je vous en prie.

M. le président. Ne dialoguez pas avec vos collègues, monsieur Limouzy. Informez !

M. Jacques Limouzy. Monsieur le président, on nous demande de voter sur un ordre du jour néant. Je n'ai jamais vu ça ! Où est exactement le conflit ?

Sous les républiques précédentes, les ordres du jour, n'étant pas prioritaires, ont toujours été décidés par des majorités – et c'est souvent sur ce point que les gouvernements tombaient. Ordre du jour aujourd'hui ? Il n'y en a pas !

M. Paul Mercieca. Il y a pourtant beaucoup de problèmes !

M. Jacques Limouzy. Comment imaginer qu'on puisse voter sur un ordre du jour qui n'existe pas ? On vote par oui ou par non. Dans le cas présent que signifierait le vote ? Rien dire du tout ! Cela ne me semble pas sérieux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Ne dites pas cela !

M. Jacques Limouzy. Nous n'avons pas à nous prononcer entre différentes propositions, les unes venant de la majorité, les autres de l'opposition, pour établir un ordre du jour complémentaire quelconque. D'après ce que je sais, il n'y en a pas eu. La majorité s'est mise d'accord pour qu'il n'y ait pas d'ordre du jour ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

J'appelle alors votre attention, mes chers collègues, sur le vote que vous risquez d'émettre. Il voudra dire que la conférence des présidents doit se réunir à nouveau pour fixer obligatoirement un ordre du jour !

Mme Muguette Jacquaint. Voilà ! Vous avez tout compris !

M. Jean-Pierre Brard. Il a mis le temps !

M. Jacques Limouzy. Cela voudra dire que la minorité dicte ses propositions de loi à la majorité ! Et voilà sur quoi vous voulez voter ?

Mme Muguette Jacquaint. Voilà !

M. Jacques Limouzy. Cela serait assez indigne sur le plan technique ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Je le répète, il est absolument stupide de voter sur un ordre du jour néant. Cet ordre du jour, on ne pourra pas le refaire et sinon cela signifierait que vous auriez dicté un certain nombre de propositions à une majorité qui n'en veut pas. Ce serait, pour le coup, une guerre picocholine dont le théâtre serait l'hémicycle. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean Tardito. L'ordre du jour que la majorité propose au pays, c'est néant !

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz, pour un rappel au règlement.

M. Maxime Gremetz. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Je tiens à indiquer tout de suite à M. Limouzy qu'il peut se faire que les présidents se trompent et que l'Assemblée nationale rectifie. L'erreur est humaine. C'est pourquoi j'insiste sur la proposition que vient de faire Muguette Jacquaint, au nom du groupe communiste : il suffit, si l'Assemblée nationale pense que les présidents se trompent, de voter une suspension de séance afin de leur permettre de se réunir et de fixer un ordre du jour. Ce serait tout à fait logique. Nous demandons que ce vote ait lieu.

Ou alors la majorité montrera – je ne sais de quelle majorité il s'agit, mais en tout cas elle est de la droite – qu'elle ne veut pas discuter des vrais problèmes qui se posent aujourd'hui et que plusieurs collègues ont rappelés.

Au cours de cette campagne électorale, j'entends dire des choses que je n'avais jamais entendues auparavant, des choses qui étaient contestées quand c'était nous qui les avançons.

Pour les salaires, par exemple, on nous répondait : « Pas moyen de les augmenter ». Et tout le monde dit aujourd'hui qu'il faut augmenter les salaires ! Débattons-en à l'Assemblée nationale.

L'emploi ? On nous déclarait : « On ne peut pas faire autrement. Il n'y a pas d'autre politique. » Tout le monde dit maintenant que la politique suivie n'est pas la bonne, qu'il faut en changer, qu'il est possible de faire beaucoup mieux. Discutons donc ici du grand problème du chômage et de toutes ses conséquences dramatiques ! Examinons, par exemple, l'utilisation qui est faite des fonds publics votés par notre assemblée et qui ne vont pas en réalité à l'emploi.

On nous disait aussi : « La protection sociale, on ne pourra pas la sauver ! » Tout le monde reconnaît actuellement que l'on peut sauver la protection sociale. Les gens ont réfléchi. Débattons-en à l'Assemblée nationale et voyons comment nous allons sauver la protection sociale et surtout comment nous allons la financer.

Je conclus, monsieur le président, car je ne veux pas abuser de votre patience. Il me semble que les députés de la majorité de droite ont tout loisir de dire s'ils veulent, oui ou non, débattre de ces questions, qui sont du ressort de notre assemblée. Les Françaises et les Français n'accepteraient pas et ne comprendraient pas que, sous prétexte d'élection, ces problèmes attendent alors qu'il est extrêmement urgent de les résoudre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, le problème de l'ordre du jour de l'Assemblée a déjà été longuement évoqué au cours de la séance que nous avons tenue hier.

J'ai rappelé qu'il était de tradition constante, depuis que le Président de la République est élu au suffrage universel, que le Parlement interrompe ses travaux. Ce fut le cas en 1965, en 1969, en 1974, en 1981 et en 1988, sans que cela suscite d'autre observation que celle formulée par M. Guy Ducoloné. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Idiart. Et alors ?

M. le président. La conférence des présidents a délibéré sur le principe du respect de cette tradition, l'opportunité de tenir des séances de questions ayant notamment été évoquée. Je rappelle à cet égard, m'adressant plus particulièrement à M. Georges Sarre, qu'il est déjà d'usage de déroger à la fréquence hebdomadaire des questions orales sans débat lors de l'examen du budget par notre assemblée.

M. François Rochebloine. Tout à fait !

M. le président. S'agissant de la demande de suspension aux fins de nouvelle convocation de la conférence des présidents, je rappelle que notre règlement dispose, en son article 48, qu'il appartient au président de l'Assemblée de convoquer la conférence des présidents. Celle-ci s'étant réunie ce matin et ayant arrêté les dispositions que vous savez, je ne vois pas de raison de la convoquer à nouveau.

Une suspension de séance n'aurait pas pour effet de modifier cet état de choses. C'est pourquoi la suspension est sans objet, et le vote qui est demandé à son sujet est en réalité un vote sur l'ordre du jour, comme l'a dit très explicitement M. Malvy. En l'absence d'ordre du jour, ce

vote n'aurait par définition qu'un caractère indicatif. Or je rappelle que notre règlement proscrit les votes de caractère indicatif. Dans ces conditions, je vais lever la séance. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Didier Boulaud. C'est du joli !

3

RETRAIT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Michel Habig déclare retirer sa proposition de loi, n° 512, tendant à modifier l'article L. 52-15 du code électoral relatif au délai d'examen des comptes de campagne, déposée le 16 septembre 1993.

Acte est donné de ce retrait.

J'ai reçu une lettre par laquelle M. Yves Nicolin déclare retirer sa proposition de loi n° 1088 relative au premier emploi d'un jeune, déposée le 13 avril 1994.

Acte est donné de ce retrait.

4

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Francis Galizi déclare retirer la proposition de résolution n° 1821 tendant à créer une commission d'enquête sur les conséquences en termes d'emplois de procédés tels que le télépéage et le « self scanning », déposée le 15 décembre 1994.

Acte est donné de ce retrait.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR DES PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu le 4 avril 1995, de M. Yves Van Haecke, un rapport, n° 1987, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur les propositions de résolution (n° 1614 et n° 1615) de M. Yves Van Haecke relatives à la proposition de directive du Conseil relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (E 141) et à la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (E 248).

6

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ
DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE**

M. le président. J'ai reçu de M. le Médiateur de la République, en application de l'article 14 de la loi du 3 janvier 1973, son rapport annuel d'activité pour l'année 1994.

7

**INTERRUPTION DES TRAVAUX
DE L'ASSEMBLÉE**

M. le président. La séance est levée.
(La séance est levée à seize heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

**NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE
D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE**

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 3 avril 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 27 mars 1995 la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1799/94 relatif au régime particulier d'importation de maïs et de sorgho en Espagne pour l'année 1994. (COM [95] 15 final n° E 378.)

**COMMISSION DE LA PRODUCTION
ET DES ÉCHANGES**

M. Aimé Kergueris a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Charles Josselin (n° 1953) sur le projet de directive du Conseil établissant des mesures communautaires minimales de contrôle des maladies des mollusques bivalves. (COM [94] 401 final n° E 319.)